

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Document de séance SC.2 No. 11 (b)
(2008)

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

10 novembre 2008

Groupe de travail des transports par chemin de fer

Soixante-deuxième session

Geneva, 18-20 novembre 2008

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

FRANÇAIS SEULEMENT

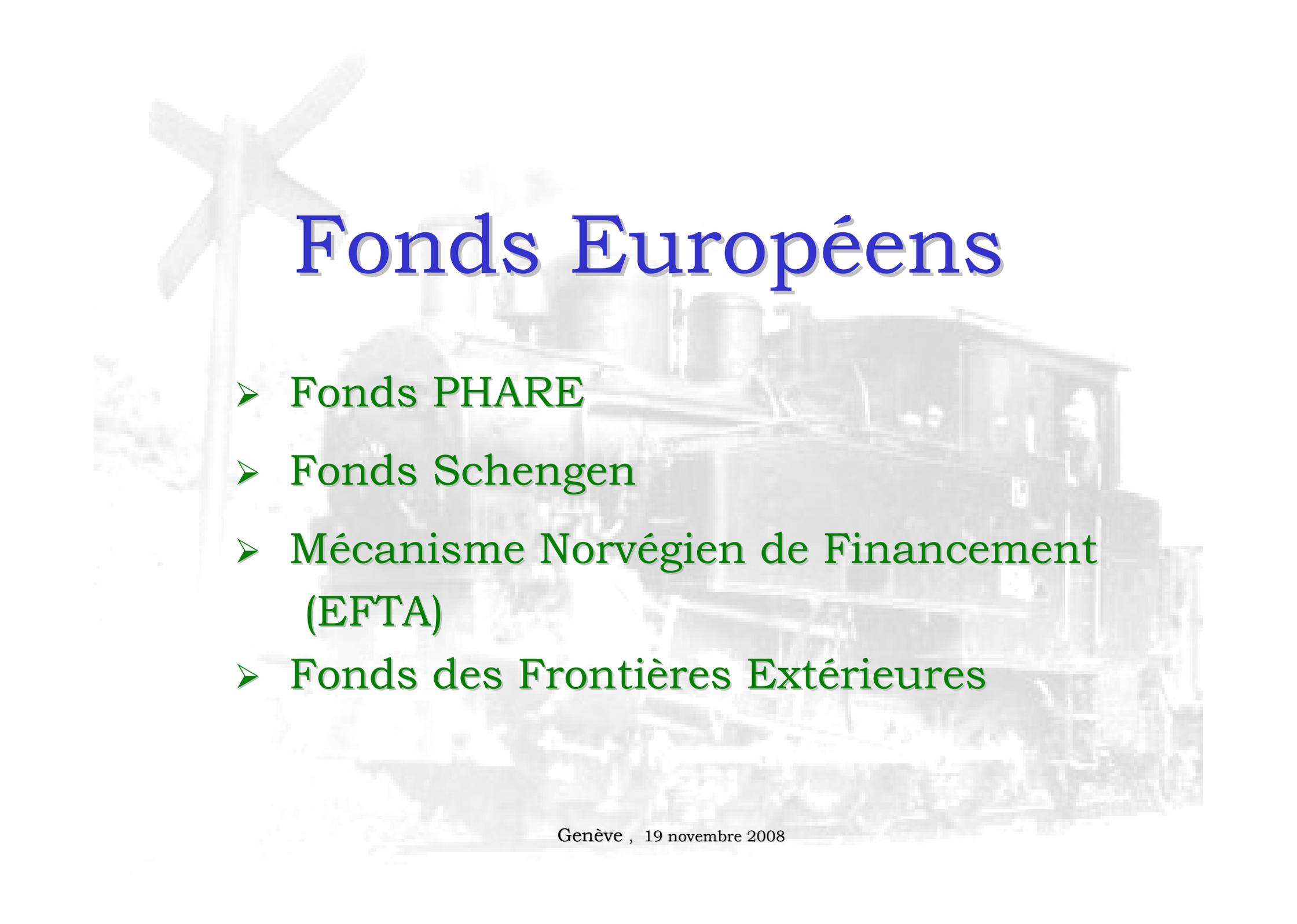
ATELIER SUR LA SECURITE FERROVIAIRE

Transmis par Monsieur V. Ternavskiy
(Chemins de fer Polonais)

The background of the slide is a faded, grayscale image. On the left, there is a railway crossing sign consisting of two white 'X' shapes on a dark post. In the center and right, a steam locomotive is visible, moving from left to right. The locomotive has a large smokestack and a complex boiler structure. The overall scene is slightly out of focus, giving it a historical or archival feel.

Exemple de partenariat
administratif/institutionnel
Fonds de l'Union Européenne -
Points-frontières de PKP PLK

Genève, 19 novembre 2008



Fonds Européens

- Fonds PHARE
- Fonds Schengen
- Mécanisme Norvégien de Financement (EFTA)
- Fonds des Frontières Extérieures

Fonds PHARE en Pologne

Reconstruction des voies de 1435 mm et 1520 mm, installations de gestion de circulation ferroviaires, caténaies



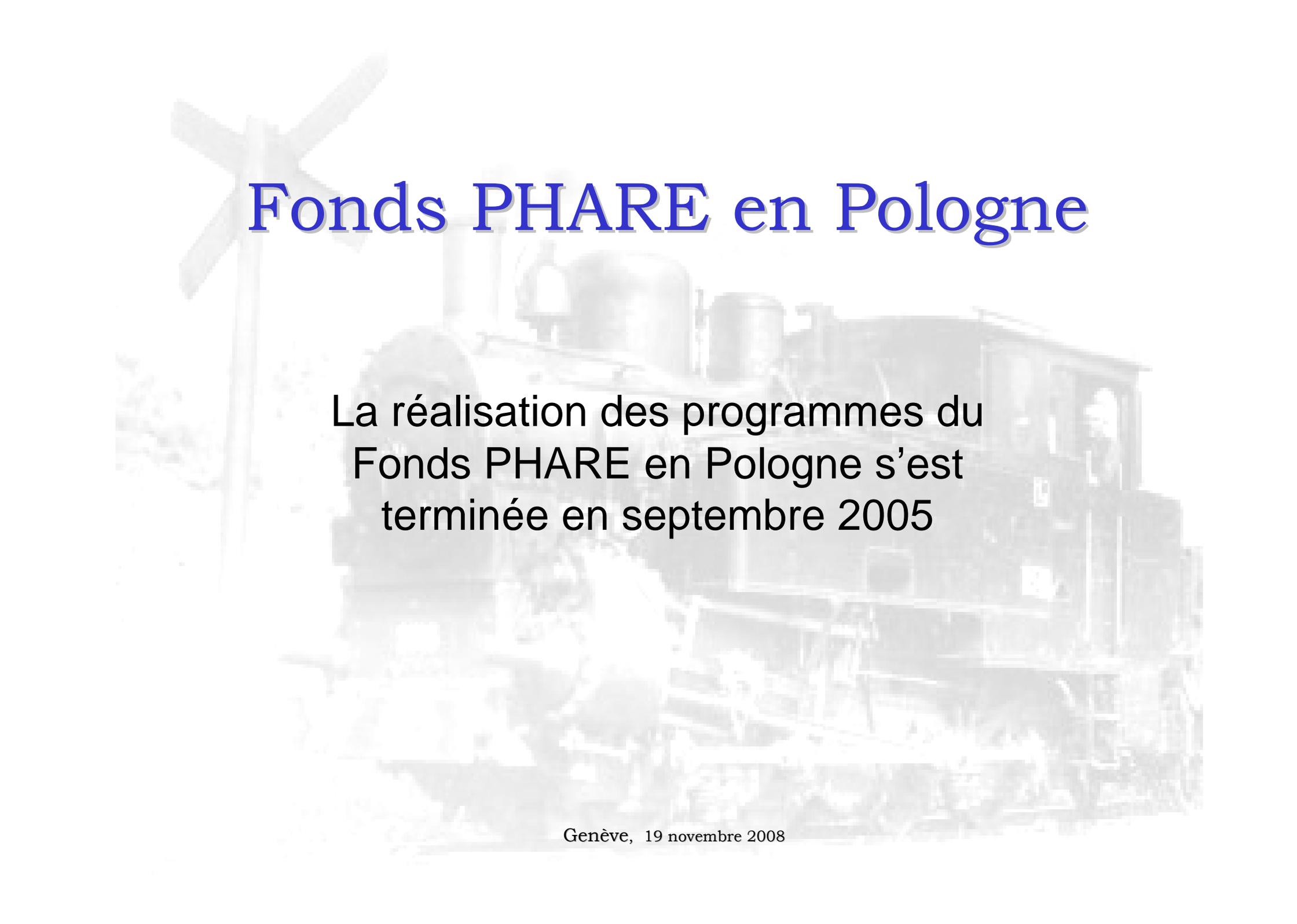
Construction du quai pour trains internationaux bien que des couverts et des clôtures des quais



Construction du passage souterrain sous les voies

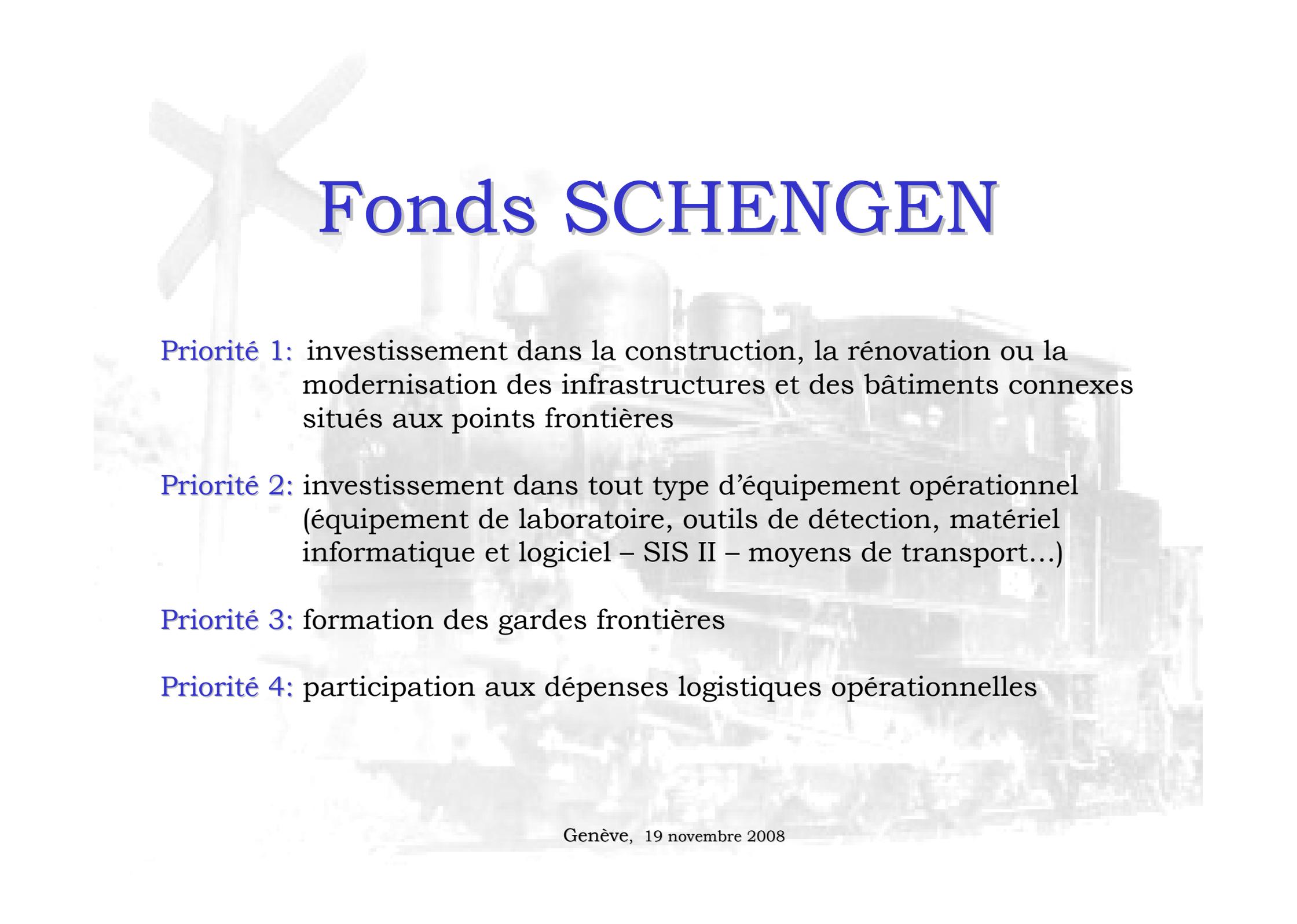


Construction des routes d'inspection pour les services de frontières le long des voies des deux cotés de la gare de Terespol jusqu'à la frontière de la RP et la construction des clôtures des routes d'inspection



Fonds PHARE en Pologne

La réalisation des programmes du
Fonds PHARE en Pologne s'est
terminée en septembre 2005



Fonds SCHENGEN

Priorité 1: investissement dans la construction, la rénovation ou la modernisation des infrastructures et des bâtiments connexes situés aux points frontières

Priorité 2: investissement dans tout type d'équipement opérationnel (équipement de laboratoire, outils de détection, matériel informatique et logiciel – SIS II – moyens de transport...)

Priorité 3: formation des gardes frontières

Priorité 4: participation aux dépenses logistiques opérationnelles

Fonds SCHENGEN en Pologne

PKP, dans le cadre du Fonds Schengen, a réalisé des investissements d'«Adaptation du point en frontière à Kuźnica Białostockia » aux exigences de l'Accord»

But du projet: amélioration du fonctionnement du point frontière en ce qui concerne le transport voyageur par:

- changement d'organisation du trafic voyageur en le divisant
en flux *Schengen et Non-Schengen*;
- séparation du trafic international et du trafic intérieur
- réorganisation de la gare en deux zones (trains de voyageurs et trains de fret),
- protection de la frontière de l'UE au point- frontière ferroviaire

Fonds SCHENGEN en Pologne



Séparation trafic international et trafic intérieur



Passerelle d'observation des trains par les gardes frontières



Sortie du passage piéton souterrain



Mécanisme de financement

Norvégien :

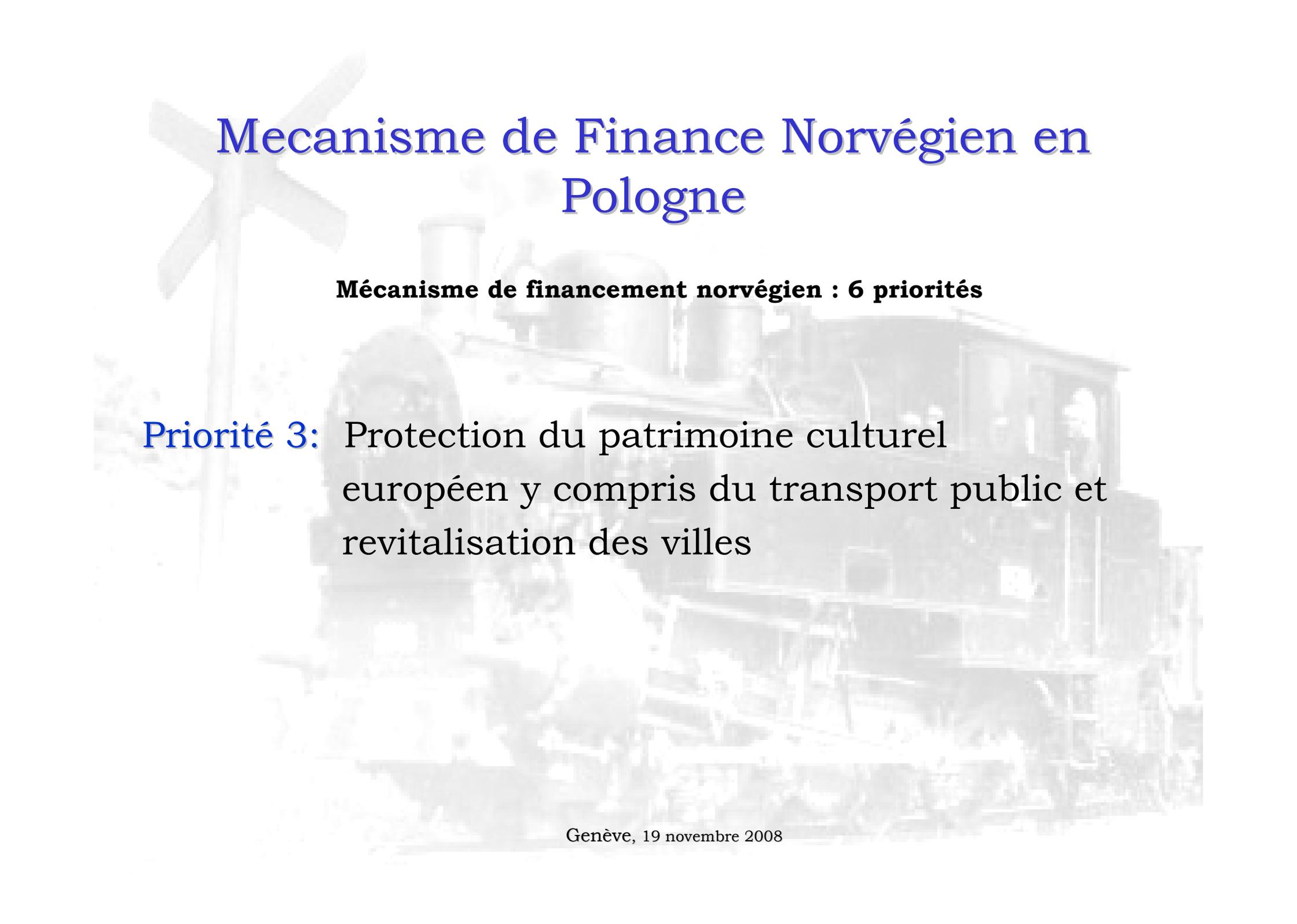
Donateurs - 3 pays de

EFTA

Islande, Lichtenstein

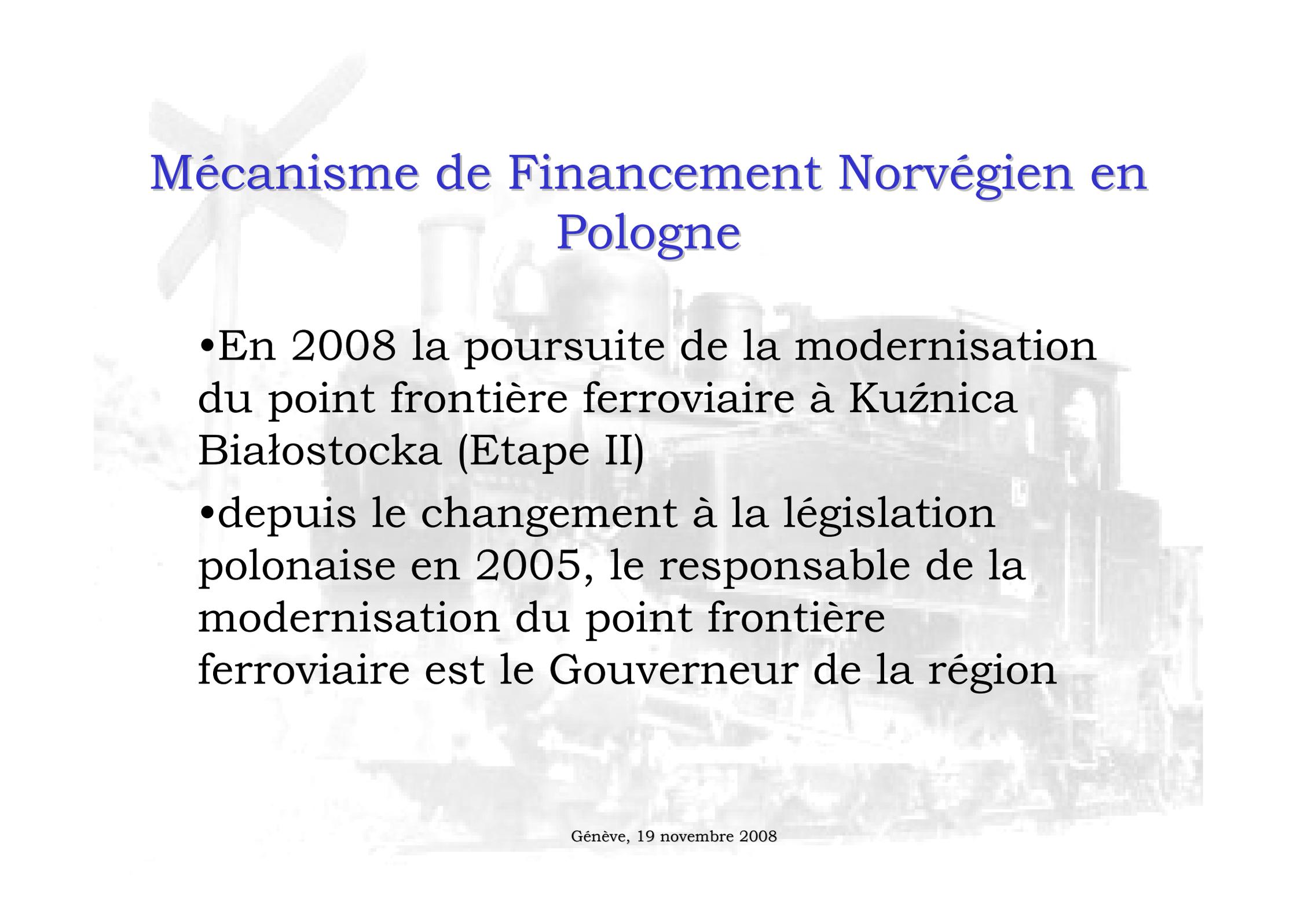
Norvège

Mécanisme de Finance Norvégien en Pologne

The background of the slide features a faded, grayscale image of a steam locomotive on the right and a railway crossing sign on the left. The locomotive is a classic steam engine with a large boiler and a tall chimney. The crossing sign is a standard X-shaped sign on a post.

Mécanisme de financement norvégien : 6 priorités

Priorité 3: Protection du patrimoine culturel européen y compris du transport public et revitalisation des villes



Mécanisme de Financement Norvégien en Pologne

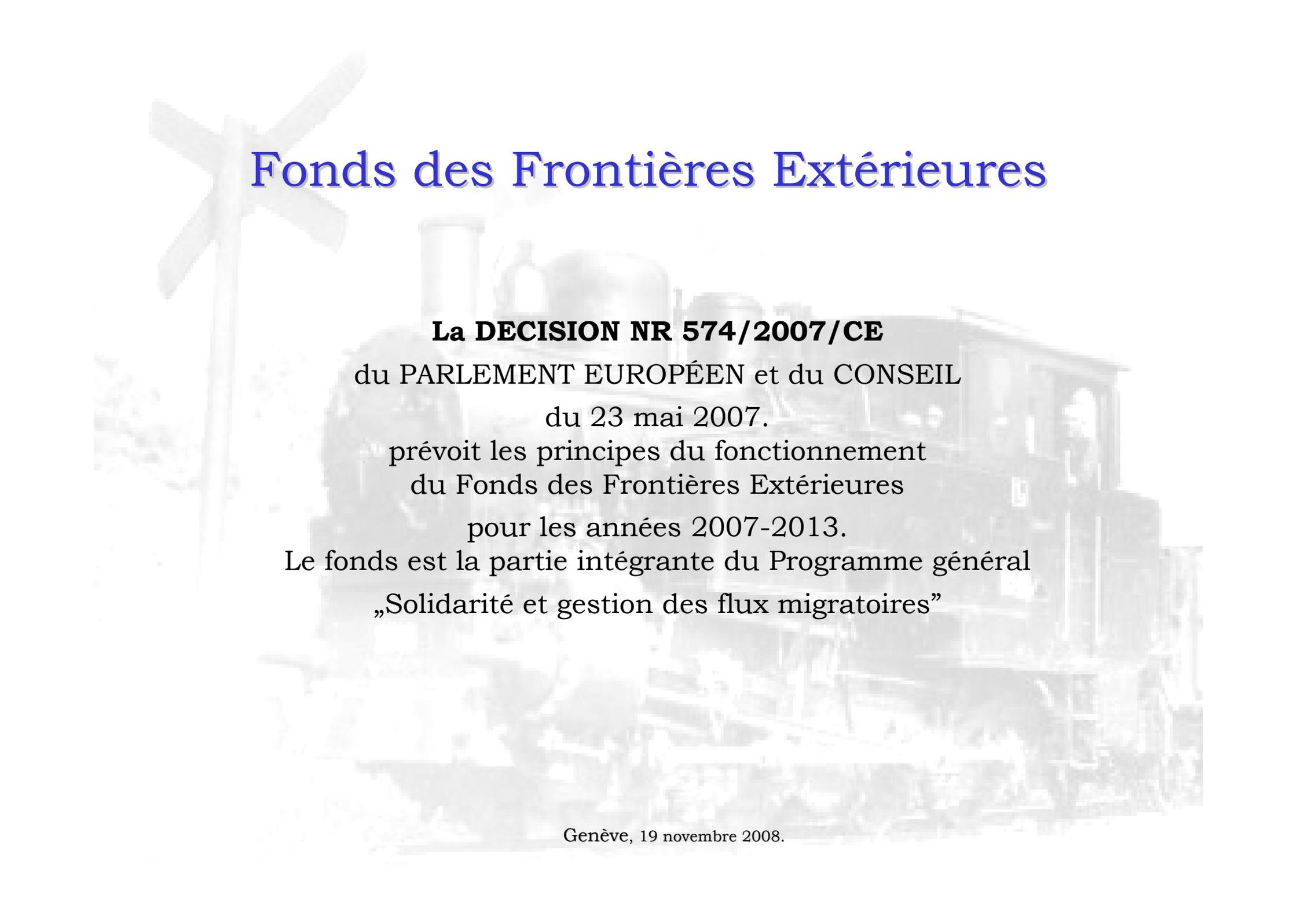
- En 2008 la poursuite de la modernisation du point frontière ferroviaire à Kuźnica Białostocka (Etape II)
- depuis le changement à la législation polonaise en 2005, le responsable de la modernisation du point frontière ferroviaire est le Gouverneur de la région



Fonds des Frontières Extérieures

**Fonds des Frontières Extérieures est prévue pour une période du 1er janvier
2007 au 31 décembre 2013**

Genève, 19 novembre 2008



Fonds des Frontières Extérieures

La DECISION NR 574/2007/CE

du PARLEMENT EUROPÉEN et du CONSEIL

du 23 mai 2007.

prévoit les principes du fonctionnement

du Fonds des Frontières Extérieures

pour les années 2007-2013.

Le fonds est la partie intégrante du Programme général

„Solidarité et gestion des flux migratoires”

A faded black and white photograph of a steam locomotive on tracks. In the foreground, there is a railway crossing sign with two diagonal arms. The locomotive is the central focus, showing its boiler, smokestack, and cab. The background is bright and overexposed.

Merci pour votre attention

Genève, 19 novembre 2008